



Modification de la convention de divorce

Par **question**, le **22/01/2012 à 18:41**

Bonjour,

J'aimerais faire réviser notre convention de divorce afin de permettre à mes filles de devenir boursières de l'enseignement supérieur dans le cadre de leurs études ce qui m'aiderait ainsi dans l'accompagnement financier de ces dernières (je n'ai qu'un salaire d'enseignante en début de carrière).

Situation actuelle :

Garde alternée. Demande de bourse refusée car les 2 niveaux de salaires sont pris en considération. Je n'ai plus d'allocations familiales pour mes enfants car ma fille aînée a eu 20 ans l'été dernier. Je finance les études de ma fille aînée à hauteur de 50 %. Le salaire de mon ex-mari équivaut à 1.75 fois le mien.

Comment devons-nous procéder ?

De surcroît, si mes deux filles sont à ma charge, cela oblige-t-il mon ex-mari à me payer une pension alimentaire ou peut-il continuer, comme à ce jour, à subvenir aux besoins de nos enfants de manière équitable ?

Mon ex-mari peut-il refuser la révision de la convention de divorce ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement.